

REGLEMENT

1/ Toute modification (annulation ou inscription) doit se faire par écrit avec la **feuille de modification** jointe au dossier et être effectuée le **jeudi matin avant 9h** de la semaine précédente. Toute demande en dehors de ce délai sera étudiée mais pourra être refusée par les responsables.

2/ En cas d'absence de l'enfant, la famille doit prévenir **les responsables du service le matin même** :

- En cas de maladie de l'enfant ou du parent, un certificat médical ou un arrêt de travail doit être **fourni dans les 48h**. Aucun effet rétroactif ne pourra avoir lieu une fois la facture émise.

- En cas d'absence exceptionnelle d'un enseignant (grève ou maladie).

3/ Toute annulation ou absence non justifiée sera facturée de la manière suivante : deux 1/2h pour le périscolaire et le péri-Alsh, la séance pour la NAP, la totalité de l'Aps et du repas pour la restauration, la demi-journée ou la journée pour l'Alsh.

4/ Les parents sont priés de prévenir la responsable de l'inscription de leurs enfants en APC afin de faciliter l'organisation.

5/ Le personnel n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants (sauf PAI), les parents veilleront donc à en informer le médecin pour que les prises s'effectuent le matin et/ou le soir, à la maison.

6/ Seules les personnes autorisées sur la fiche de renseignement peuvent récupérer votre enfant. Aucun enfant ne sera remis à une personne non inscrite sauf sur demande écrite et signée des parents.

7/ Une pénalité de retard de 10€ sera appliquée aux familles qui ne respecteront pas les horaires de fermeture du service.

8/ En cas de problème de comportement répété, les parents seront avertis et convoqués, s'il n'y a pas de changement, une exclusion sera envisagée.

9/ Lorsqu'une erreur de facturation est constatée, la famille doit obligatoirement s'adresser dans les 15 jours aux responsables de site qui fera le nécessaire auprès du service compétent pour rectifier la facture.

10/ La responsabilité de la communauté de communes ne peut être engagée tant que l'enfant n'est pas confié à un animateur par une personne responsable.

TARIFS

| | Famille de 1 enfant | Famille de 2 enfants | Famille de 3 enfants |
|---|--|--|--|
| APS (Accueil périscolaire) MATIN ET SOIR | 0,028% (soit entre 0,18€ et 1,64€ la ½ heure) | 0,023% (soit entre 0,15€ et 1,34€ la ½ heure) | 0,019% (soit entre 0,12€ et 1,11€ la ½ heure) |
| APS MIDI (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) | 0,011% (soit entre 0,071€ et 0,64€ la ½ heure) | 0,009% (soit entre 0,058€ et 0,53€ la ½ heure) | 0,008% (soit entre 0,052€ et 0,47€ la ½ heure) |
| ALSH (mercredi et vacances) 1/2journée = 6 demi-heures | 0.021% (soit entre 0.14€ et 1.23€ la 1/2 heure) | 0.018% (soit entre 0.12€ et 1.05€ la 1/2 heure) | 0.014% (soit entre 0.091€ et 0.82€ la demi-heure) |
| Prix unique de repas (à ajouter à l'APS du midi) | 3.36€ | | |

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des familles avec leur dernier avis d'imposition, ou avec Caf Pro pour les allocataires. Ils correspondent à un taux d'effort qui varie en fonction de la composition de la famille.

Une majoration de 30 % du tarif est appliquée aux familles extérieures à la communauté de communes de Gevrey-Chambertin, sauf sur le repas.

Ex : une famille avec 2 enfants aux revenus mensuels de 2000€

Coût péri : $2000 \times 0.023\% = 0.46€$ la 1/2 H

Coût restauration scolaire :

$2000 \times 0.009\% = 0.18€$ la 1/2H

$3.36 + (0.18 \times 2.5) = 3.81€$ par midi

Découpage des demi-heures pour la facturation

Matin :

7h15/7h45 - 7h45/8h15 - 8h15/8h45

Soir :

16h10/16h40 = 1/4h gratuit + 1/4h payant

16h40/17h10 - 17h10/17h40 - 17h40/18h10 - 18h10/18h45

Midi :

11h45/13h30 = 1h15 Aps + un repas

CENTRE SOCIO-CULTUREL

Périscolaire/Alsh L'Etang-Vergy Année Scolaire 2016-2017



Communauté de Communes
de Gevrey-Chambertin

Contact : Chapon Caroline/Ducarf Franck
Accueil de loisirs
Route de Beaune
21220 l'Etang-Vergy
03.80.61.52.55

accueildeleisirs.etang@orange.fr



FONCTIONNEMENT

Le service est ouvert à tous les enfants scolarisés de la maternelle jusqu'au CM2.

Les effectifs du service périscolaire étant très élevés, la priorité pour les inscriptions est donné aux enfants dont les deux parents ou le parent isolé travaillent.

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN



7h15 : Ouverture du périscolaire
Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont accueillis par les animateurs.
Pendant ce temps d'accueil, ils peuvent jouer librement dans les différents espaces qui leur sont proposés ou participer à des activités en lien avec le projet pédagogique avec les animateurs présents.

Les enfants sont accompagnés à l'école par les animateurs, pour 8h35 (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et pour 8h50 (le mercredi).

⚠ L'accueil périscolaire du matin ne fonctionne pas le jour de la rentrée scolaire (1er Sept.)

ACCUEIL PERISCOLAIRE SOIR



Lundi-Mardi-Jeudi

16h10 : Les enfants sont récupérés dans chaque classe pour aller au périscolaire

16h10-16h40 : Goûter (celui-ci est fourni par la structure)

16h40-17h40 : NAP pour les enfants inscrits

16h40-18h45 : Mise en place d'un temps de devoirs en coin calme pour les primaires /activités en lien avec le projet pédagogique / départ échelonné des enfants

18h45 : Fermeture du périscolaire



Vendredi

15h10 : Les enfants sont récupérés dans chaque classe pour aller au périscolaire

15h10-16h15 : Temps calme / temps libre

16h15-17h : Goûter (celui-ci est fourni par la structure)

17h-18h45 : Activités en lien avec le projet pédagogique / départ échelonné des enfants

18h45 : Fermeture du périscolaire

LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

L'inscription aux NAP se fait pour l'année au moment de l'inscription pour la rentrée.

Le jour de l'activité, votre enfant **sera automatiquement inscrit à l'accueil périscolaire dès la sortie de l'école.**

L'inscription à une ou plusieurs activités est possible. Votre enfant ne pourra participer qu'aux activités concernant son niveau de classe.

L'inscription aux activités fera l'objet d'un engagement à participer sur toute la période proposée, ainsi que sur les horaires donnés. Le départ en milieu de séance et de période ne pourra pas être possible. Un choix devra être fait entre les NAP et les APC (proposées par les enseignants). En cas d'absence de l'intervenant, la séance ne sera pas systématiquement remplacée.

Les tarifs pratiqués seront les mêmes que ceux des activités périscolaires traditionnelles.

Toute inscription, non annulée avant les vacances scolaires précédant la période, sera considérée comme définitive et sera facturée en totalité en cas d'annulation.



RESTAURATION SCOLAIRE (hors mercredi)

Les repas sont livrés en liaison froide par la société API de Genlis

A 11h45, les enfants maternelle et primaire sont récupérés dans chaque classe

Maternelle

12h-13h : Repas

13h-13h30 : Activités en lien avec le projet pédagogique

1er service primaire

11h55-12h40 : Repas

12h40-13h30 : Activités en lien avec le projet pédagogique

2ème service primaire

11h50-12h40 : Activités en lien avec le projet pédagogique

12h40-13h30 : Repas



Retour à l'école pour 13h30



PROJET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique périscolaire et Aish est élaboré par l'équipe d'animation à chaque rentrée scolaire. Celui-ci vous sera communiqué courant septembre.

MERCREDI



Horaires : 12h-18h45

3 formules sont possibles :

- repas seul (accueil de 12h à 14h)

- repas+après-midi (accueil de 12h à 17h)

- après-midi seul (accueil de 14h à 17h)

Une inscription Aps de 17h à 18h45 devra être faite si besoin.

| Horaires | Maternelle | Primaire |
|-------------|---|---------------------------|
| 12h-13h | Appel dans les classes et repas | |
| 13h00-14h00 | Temps libre Sieste à partir de 13h30 | Temps libre / temps calme |
| 14h00-16h15 | Réveil échelonné et activités | Activités |
| 16h15-17h00 | Goûter fourni par la structure | |
| 17h00-18h45 | Activités libres avec les animateurs | |



VACANCES SCOLAIRES



Les dossiers sont à retirer environ 3 semaines avant le début des vacances. Le programme d'activité est diffusé environ 2 semaines avant.

L'inscription est possible à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas. Un accueil est ouvert à partir de 7h15 et jusqu'à 18h45.

Les plages d'activité sont de 9h à 12h et de 14h à 17h. Il est important, dans l'intérêt des enfants, que ces horaires soient respectés.

Les activités proposées sont adaptées à chaque tranche d'âge, variées et favorisent la vie en collectivité. Elles sont aussi bien artistiques, sportives et culturelles.

Si le nombre d'inscrits est insuffisant, les enfants peuvent être accueillis sur le site de Gevrey-Chambertin, Morey ou Couchey.

L'accueil de loisirs est fermé pendant les vacances de Noël et les 3 premières semaines d'août. Toutefois, les enfants peuvent être accueillis sur le site de Gevrey-Chambertin.

Le programme de l'été et les dossiers d'inscription sont à retirer fin mai. Les inscriptions se déroulent sur les deux premières semaines du mois de juin.